

Message du Président du Conseil supérieur des gens de mer

Pris par un engagement antérieur, je ne puis à mon grand regret être présent à cette Journée nationale de la prévention des risques professionnels maritimes organisée par l'Institut maritime de prévention (IMP).

Cette manifestation revêt pourtant à mes yeux une importance toute particulière, et ce à au moins deux titres.

Le premier est bien sûr la prévention des accidents dans le monde du travail maritime, qui reste un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble des acteurs et pour le Conseil supérieur des gens de mer (CSGM), où ils sont représentés. L'un des axes des travaux de cette instance est consacré à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la prévention des risques ; chaque année, le Conseil analyse les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais chaque année aussi il constate que, malgré les formidables efforts de la profession, les indices de fréquence des accidents du travail indiquent que l'activité maritime est celle qui expose le plus ses travailleurs au risque, tandis que le taux de mortalité est dix fois plus élevé que la moyenne tous secteurs confondus. Un sorte de « plafond de verre » est donc à crever pour sortir de cette situation ; c'est pour cela que le CSGM a adopté lors de sa dernière séance en novembre dernier un « Plan Santé au travail 3 (PST 3) », déclinaison maritime du plan qui constitue la feuille de route du Gouvernement en matière de santé au travail jusqu'en 2020. Ce Plan, qui vise à mieux organiser les partenaires et acteurs concernés et à donner plus de force à la prévention, comporte pour l'immédiat 4 actions prioritaires parmi toutes celles qui ont été retenues ; pour les quatre, l'IMP est considéré comme un acteur-clef.

Voilà pourquoi l'IMP organise une fois de plus une Journée consacrée à la prévention.

Fondé sous la volonté et leurs auspices des Pouvoirs publics, organisé sous forme associative pour être le creuset d'un pilotage commun des organisations professionnelles salariales et patronales, l'IMP a, depuis lors, parfaitement répondu aux objectifs qui lui ont été assignés, sur le fond et sur la forme.

Extérieur à l'administration et restant d'un professionnalisme non marchand, il a su capter la

confiance de tous, dans tous les secteurs, et se faire aussi reconnaître dans les régions, au plus près des initiatives locales ; ayant acquis parallèlement un capital unique de savoir et de savoir-faire concrets dans son domaine, il est devenu incontournable grâce à cette crédibilité.

Mais, bien plus, il a mené avec ténacité et succès de nombreuses campagnes de prévention, dont la plus emblématique est celle qui a concerné des années durant le risque de chute à la mer et le port du VFI. Mais ces campagnes ne sont que la partie la plus visible de ses travaux d'expertise et de conseil, d'animation, qui ont pu aller de l'ergonomie du travail à bord d'un navire jusqu'à l'organisation d'une stratégie de prévention au niveau d'une compagnie ou d'une région.

L'IMP, c'est aujourd'hui un élément de fierté dans le monde maritime, parce qu'il constitue un facteur de progrès au service des hommes. A un moment où le Gouvernement souhaite faire évoluer la gestion du risque « accident du travail-maladies professionnelles » dans le secteur maritime, je ne doute pas que l'Institut, au centre de tous les acteurs et ensemble avec eux, sera une nouvelle fois au rendez-vous. Cette Journée en sera le témoignage.

Jean-François JOUFFRAY